

Lafarge complice de crimes contre l'humanité ?

La maison-mère du cimentier est mise en examen. Son ancienne filiale syrienne est soupçonnée d'avoir versé de l'argent à des groupes armés, dont l'État islamique, pour poursuivre son activité.

Repères

Qu'a décidé la justice française ?

La justice française a décidé de mettre en examen la société Lafarge pour complicité de crimes contre l'humanité.

Le cimentier français est soupçonné d'avoir versé en Syrie, via sa filiale Lafarge Cement Syria, près de 13 millions d'euros. Ils auraient bénéficié notamment à des groupes armés, dont l'État islamique.

La justice veut savoir si ces fonds ont été versés en échange du maintien en activité, jusqu'en 2014, de l'usine de Jalabiya, dans le nord de la Syrie, alors sous contrôle de l'État islamique.



Est-ce la première mise en examen dans cette affaire ?

Non. Huit ex-cadres de Lafarge sont déjà poursuivis à titre personnel pour financement d'une entreprise terroriste. La nouveauté, c'est la mise en examen de Lafarge en tant que « per-

sonne morale » (groupement titulaire de droits et d'obligations). « **Une personne morale est passible de sanctions, allant jusqu'à la dissolution de la société,** explique Marie-Laure Guislain, responsable du contentieux chez Sherpa, l'une des associations à l'origine de la plainte. **Pour la première fois, la maison-mère d'une multinationale est poursuivie en France pour les activités d'une de ses filiales à l'étranger.** »

Des entreprises ont-elles déjà été poursuivies pour complicité de crime contre l'humanité ?

Oui. Mais les procédures n'ont, pour la plupart, pas abouti. En 2006, la SNCF avait été condamnée en première instance pour participation à

la déportation d'une famille juive en 1944. La décision avait été invalidée par le Conseil d'État.

Que dit Lafarge ?

La holding (maison-mère) Lafarge SA reconnaît « **que la supervision de sa filiale syrienne ne lui a pas permis d'identifier les manquements, à la suite d'une violation sans précédent des règles de conformité internes par quelques personnes qui ont quitté le groupe** ». Elle va néanmoins exercer un recours.

Et Sherpa ?

L'association demande à Lafarge un fonds d'indemnisation pour les anciens salariés syriens de sa filiale.

Jacques SAYAGH.